

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024
COMMUNE DE VAGNEY

La réunion a débuté le 02 juillet 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier HOUOT.

Présents : CLAUDE Karine, CUNY Philippe, GASSER-MANGEOT Aurélie, GEORGE Jean-Gérard, GROSJEAN Marie-Agnès, HOUOT Didier, JOMARD Daniel, LABAYS Laurence, MARTIN Jean-Michel, MESDAG Jean-François, PHILIPPE Jean-Michel, PIERREL Cédric, PIQUEE Yannick, ROBERT Dorine, ROHR Michaël, VINCENT Ludovic.

Absents : COLLIN Murielle, DUC GRANDEMANGE Céline, GROSJEAN Marie-Danièle, MARTIN Maxime, TRUFFIN Cathy.

Représentés : AUBERT Emmanuelle à ROBERT Dorine, BAUD Laëtitia à ROHR Michaël, LANGLOIS Willy à PHILIPPE Jean-Michel.

Madame ROBERT Dorine a été nommée secrétaire de séance.

Examen et validation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 : adopté à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

- **Exercice du droit de préemption urbain** : Monsieur le Maire donne lecture des ventes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et précise qu'il n'en a pas été fait usage.
- **Marchés publics, avenants, devis et contrats divers** :

Messieurs Yannick PIQUEE et Philippe CUNY font état des devis signés.

Entreprise	Désignation	Date	Montant (€ TTC)
VHM	Massif d'éclairage pour mats	22/04/2024	956.54
VULCO	Changement pneus DAF	30/04/2024	811.87
SOINEPAR	Tableau stade des Viaux	30/04/2024	1 043.64
Les Ateliers de la Gesse	Fourniture pose grille portails école	24/05/2024	10 235.30
VULCO	Forfait dépannage DAF	27/05/2024	1 327.92
GROSDEMANGE SARL	Contre cloison St Hubert	30/05/2024	3 466.51
PETITJEAN	Roulette roue plateau grille	31/05/2024	1 384.57
VALENTIN SA	Support indicateur parking vélo	12/04/2024	2 988.00
UGAP	Abri vélos double	05/06/2024	13 731.00

Monsieur CUNY précise que la commande de travaux de cloison à l'espace saint-hubert fait suite au passage de la commission de sécurité incendie.

Messieurs Yannick PIQUEE et Michaël ROHR font état des avenants de marché public signé :

- Monsieur ROHR explique que l'avenant signé avec Ecodenn'ergie concernant les travaux à la chaufferie bois tiennent compte d'une réduction du coût de la conduite d'extension à l'espace saint-hubert (- 12 241,00 € HT du fait du remplacement de l'acier par du polypropylène) et de l'ajout d'une résistance électrique pour l'eau chaude sanitaire de ce même bâtiment (+ 673,00 € HT) soit une moins-value de 11 568,00 € HT et un nouveau montant de marché de 424 414,00 € HT.
- Monsieur PIQUEE expose que les avenants pour les lots 1 (désamiantage) et 3 (panneaux photovoltaïques) du marché de travaux sur la toiture des ateliers municipaux sont non-financiers mais suppriment la clause sociale d'insertion inapplicable pour ces corps de métier. La clause d'insertion sociale reste applicable au lot 2 (couverture).

Monsieur le Maire précise que les clauses d'insertion sociale sont des clauses permettant de faire travailler des personnes en réinsertion professionnelle.

1 – Finances – Budget principal – Décision modificative budgétaire n°2.

Il est proposé au conseil municipal de voter une décision modificative budgétaire au budget principal afin d'ajuster certaines prévisions budgétaires en section d'investissement :

- Ajustement des subventions à percevoir sur le projet du Stade Zeller pour 110 000 € supplémentaires (opération 2408 – recettes)
- Augmentation de coûts sur cette même opération sur travaux supplémentaires (105 000 €)
- Affectation de crédits supplémentaires à l'opération 2403 pour les travaux de clôture aux écoles (5 000 €)
- Transfert des crédits consacrés à la réfection de la toiture des ateliers municipaux de l'opération 2406 vers l'opération 2306 pour uniformité d'imputation comptable (210 000 €)

**Budget Principal 2024 - Décision modificative n°2 - Virement
de crédits et crédits supplémentaires**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
	- €	- €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €
INVESTISSEMENT				
Op. - 2306 SERVICES TECHNIQUES 2023		210 000,00 €		
Ch. - 21 Immobilisations corporelles		210 000,00 €		
Art. - 2188 Autres		210 000,00 €		
Op. - 2406 SERVICES TECHNIQUES 2024	210 000,00 €			
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	210 000,00 €			
Art. - 21758 Autres installations, matériel et outillage techni	210 000,00 €			
Op. - 2403 ECOLES 2024		5 000,00 €		
Ch. - 21 Immobilisations corporelles		5 000,00 €		
Art. - 21312 Bâtiments scolaires		5 000,00 €		
Op. - 2408 EQUIPEMENTS SPORTIFS 2024		105 000,00 €		110 000,00 €
Ch. - 13 Subventions d'investissement				110 000,00 €
Art. - 1311 Etat et établissements nationaux				110 000,00 €
Ch. - 23 immobilisations en cours		105 000,00 €		
Art. - 2313 Constructions		105 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	210 000,00 €	320 000,00 €	- €	110 000,00 €
TOTAL GENERAL	210 000,00 €	320 000,00 €	- €	110 000,00 €

Madame CLAUDE ajoute que d'ordinaire ces sujets ne sont plus proposés en conseil municipal sauf lorsque, comme en l'espèce, le montant des transferts de crédit dépasse les 7% des dépenses d'investissement ou de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la présente décision modificative.

2 – Finances – Autorisation de signature d'un contrat de prêt relais pour le financement de différents travaux municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-3-1, L. 2331-8, L. 2337-3, R. 1611-33 et R. 1611-34.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 juin 2024,

Madame l'adjointe aux finances propose au conseil municipal d'autoriser la signature d'un contrat de prêt relais de 825 000 € pour le financement des travaux suivants en l'attente du versement des subventions attendues et prévues au budget voté pour l'exercice 2024 :

Stade Zeller – 240 000,00 €

Toitures des ateliers – 130 000,00 €

Chaufferie bois – 290 000,00 €

Ponts – 165 000,00 €

TOTAL = 825 000,00 €

L'analyse des quatre offres de prêt reçues a été présentée en commission des finances et est présentée en séance.

Suite aux consultations menées pour le financement de ces travaux, il est proposé de retenir l'établissement bancaire pour l'emprunt à contracter, à savoir le crédit mutuel, qui a fait part de la meilleure offre de financement.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature du contrat de prêt suivant :

Crédit relais de 825 000,00 € sur une durée de 3 ans renouvelable 2 ans à un taux fixe de 3,62 % pour les mêmes travaux, en l'attente du versement après travaux des diverses subventions attendues.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres de financement et leurs conditions générales respectives, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la contraction des emprunts suivants auprès du Crédit Mutuel d'un montant de : date de déblocage des fonds souhaitée au 15 juillet 2024 pour 825 000,00 € à un taux fixe de 3,62% sur la base d'un emprunt relais remboursable sous une durée maximale de 3 années renouvelable avec frais de dossier de 825,00 € et possibilité de remboursement anticipé sans pénalité ni préavis ; autorise M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Le Crédit Mutuel.

Dit que les crédits correspondants sont prévus aux budgets 2024.

3 – Finances – Reversement d'excédent du budget annexe lotissement au budget principal.

Madame l'adjointe aux finances expose que compte tenu de la fin toute proche de la commercialisation des lots à bâtir au lotissement des Roches de Fontaine, il est proposé au conseil municipal de délibérer en faveur d'un premier reversement de l'excédent généré au budget lotissement en direction du budget principal pour un montant de 130 000,00 €, pour des prévisions de 167 270,40 €.

Elle ajoute que le reliquat de versement sera connu lorsque la dernière parcelle sera vendue et que le budget pourra être clôturé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Autorise le versement, depuis le budget annexe Lotissement article 65822 vers le budget principal article 75821 de la somme de 130 000,00 € ;

Autorise la signature de toute pièce en ce sens.

4 – Finances – Contribution syndicale au SIVUIS – Modificatif.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le montant de participation annuelle de la commune au SIVUIS de Remiremont suite à une erreur matérielle dans la délibération du 16 avril 2024.

Le montant exact est de **13 579,26 €** (avec acompte de 6 774,48 €) et non de 13 549,41 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette modification.

5- Domaines – Autorisation d'acquisition d'une partie de la parcelle AB 417 sise rue Robert Claudel aux communes propriétaires indivises.

Monsieur le Maire expose que suite à une demande de la Commune de Vagney ayant pour projet de réaliser un parc de stationnement public gratuit à proximité du presbytère, un avis favorable de la commission syndicale a été rendu à ce sujet dans sa séance du 12 juin 2024.

La Commune de Vagney, sollicite les communes propriétaires indivises de la parcelle AB 417 pour acquérir une surface estimée à 763m² pour y réaliser 15 places de stationnement.

La réalisation de ces travaux permettrait à la Commune de VAGNEY de réaliser, à ses frais, des aménagements sur ce futur parking communal en renforçant ainsi les stationnements disponibles en centre-ville.

La commission syndicale de gestion des biens indivis a rendu un avis favorable à ce projet de cession en date du 12 juin 2024, sur la base d'un prix de 22 €/m², soit un total de 16 786,00 €. Les frais de notaire et de géomètre seraient mis à la charge de la Commune de Vagney en tant qu'acquéreur.

Chaque conseil municipal doit se prononcer sur la vente, qui ne peut être réalisée qu'en réunissant au moins les 2/3 des conseils municipaux.

Le service des domaines a émis un avis favorable à cette cession, joint à la délibération, en date du 27 juin 2024.

Les plans du terrain avec projet de division et projet de travaux sont joints en annexe de la délibération.

Les fruits de la vente seraient reversés à chaque commune propriétaire en application du code général des collectivités territoriales selon la répartition suivante :

Commune	Parts à la commission	Part du produit de la vente
BASSE-SUR-LE-RUPT	146	687,83 €
GERBAMONT	209	984,64 €
SAPOIS	467	2 200,13 €
LE SYNDICAT	186	876,28 €
VAGNEY	2 555	12 037,12 €
TOTAL	3 563	16 786,00 €

Monsieur PHILIPPE demande si ces travaux peuvent susciter une problématique d'archéologie préventive pendant les travaux compte-tenu de l'ancienneté du presbytère ? Il est répondu qu'au moment où la déclaration préalable sera déposée ce service sera consulté pour avis et se rendra sur place s'il l'estime nécessaire.

Monsieur le Maire ajoute que l'objectif est de profiter de cet espace à proximité d'un axe de Vagney et de nombreuses activités pour permettre du stationnement en centre-ville.

Compte tenu du projet exposé, le Conseil municipal

Vu l'avis du service des domaines,

Vu l'avis favorable de la commission des terrains,

Vu le projet d'aménagement proposé,

Après délibération, à l'unanimité,

Sollicite l'achat de la parcelle AB 417 aux communes propriétaires suivant le plan présenté à l'assemblée,

Donne son accord à l'achat dans les conditions financières et patrimoniales précisées ci-dessus, conformément aux plans joints à la délibération

Précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Commune,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir au nom et pour le compte de la Commune de VAGNEY auprès de l'office notariale de Me CATELLA, et tout autre document ou pièce annexe relatifs à cette vente.

6 – Domaines – Renouvellement d'une concession de source en forêt communale avec Monsieur Dieter BEIGEL.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur l'adjoint aux terrains, décide à l'unanimité de louer une concession de source à M. Dieter BEIGEL, suivant le projet de bail joint en annexe de la délibération et dont Monsieur l'adjoint donne lecture.

PRECISE que la durée de cette concession sera de 9 années à compter du 1^{er} janvier 2024.

AJOUTE que la redevance annuelle est fixée à 80 € révisable chaque année et indexée sur le tarif de l'eau applicable aux administrés de Vagney par la CCHV (prix du m³ = 0.94 € - délibération du 22 novembre 2023),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

7 – Domaines – Autorisation de vente de terrains communaux sis le long de la RD 43 à Monsieur Michel MOUGEL.

Monsieur l'Adjoint aux terrains expose que Monsieur Michel MOUGEL exploitant agricole domicilié 30 rue Michel Collinet souhaite, afin de lui faciliter le passage, faire l'acquisition des parcelles communales cadastrées AD 231, AD 237, AD 239 et AD 346 sises le long de la RD 43. Ces parcelles ont été acquises en 2020 auprès du Département des Vosges, pour un montant total de 80,60€.

La commission des terrains qui s'est réunie le 18 mars 2024 a émis un avis favorable à la vente de ces parcelles d'une superficie totale de 403m² pour un montant total de 80,60€.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur PIERREL précise que la commune conserve la parcelle n° AD248 permettant à des bus de s'y garer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la demande ci-dessus exposée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document propre à l'exécution de la présente délibération.

8 – Urbanisme – Proposition de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Monsieur l'adjoint aux énergies renouvelables expose que suite à la commission travaux du 23 avril 2024, il est proposé au conseil municipal d'adopter une délibération visant à définir sur le territoire communal des zones préférentielles et prioritaires pour favoriser le développement des énergies renouvelables, en définissant également les types d'énergies et les modalités de concertation du public.

La loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023 prévoit que les communes définissent, sur délibération du conseil municipal, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER).

Ces zones doivent faire l'objet d'une concertation qui doit permettre aux citoyens de donner leurs avis et propositions.

Les ZAER sont des zones favorables aux énergies renouvelables ayant un potentiel sur le secteur. Les ZAER peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé.

Monsieur l'adjoint présente le projet de zones exposé en commission travaux, fixant les zones d'accélération pour le solaire thermique ou photovoltaïque avec un potentiel égal ou supérieur à 500 000 kWh/an ou pour les zones de stationnement de plus de 500m².

Le parc naturel régional des ballons des Vosges a rendu un avis favorable à cette proposition en date du 19 juin 2024.

Concernant les modalités de concertation, il est proposé d'adresser pour information et avis un courrier à destination des entreprises concernées, et d'informer de ce projet la population sur les différents supports de communication de la collectivité (site internet, application illiwap, réseau facebook et presse) avec une possibilité d'avis des citoyens jusqu'au 15 septembre 2024 inclus.

Vu l'avis de la commission des travaux du 24 avril 2024,

Vu l'avis favorable du parc naturel régional des ballons des Vosges du 19 juin 2024,

Monsieur ROHR précise que cela n'oblige rien, mais rend les dossiers éventuels plus faciles pour les propriétaires concernés.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit donc d'un potentiel et non d'une contrainte. L'avis a été demandé par l'Etat fin d'année 2023 mais il était nécessaire d'étudier en amont avant de décider car il s'agit d'un sujet technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Propose l'adoption des zones d'accélération des énergies renouvelables tel qu'énoncé dans la présente délibération et selon le plan en annexe ;

Fixe les modalités de concertation avec le public tel qu'énoncé dans la présente délibération ;

9 – Péri-scolaire – Renouveau du Projet Educatif territorial (PEDT) pour la période 2024-2027.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires et péri-scolaires expose que le Projet Educatif du Territoire (PEDT) arrivant à échéance le 31 Août 2024, il doit faire l'objet d'une reconduction.

Celui-ci est conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il est nécessaire pour contractualiser un plan mercredi et bénéficiaire des assouplissements réglementaires.

C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le Projet éducatif du territoire est signé pour une durée de 3 ans et un comité de pilotage se réunira au minimum 1 fois par an.

Le Plan Mercredi propose des solutions et des financements pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs respectant les principes de la charte qualité Plan mercredi.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires et péri-scolaires présente les grandes orientations du Projet Educatif du Territoire tel qu'élaboré en lien avec les différents partenaires locaux et joint à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire et péri-scolaire du 28 juin 2024,

Autorise Monsieur le Maire à signer le PEDT annexé à la présente délibération et tous documents pour en assurer son application.

10 – Personnel – Création de poste pour avancement de grade.

Madame l'adjointe au personnel informe le Conseil Municipal qu'un agent de la collectivité remplit les conditions pour un avancement de grade.

Vu l'arrêté n°109/2022 du 15 Juin 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion de la collectivité, Propose de créer :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 35H00 à compter du 01/08/2024

Et de supprimer par voie de conséquence :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 35H00 à compter du 01/08/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à " l'unanimité " de créer :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 35H00 à compter du 01/08/2024

Et de de supprimer par voie de conséquence :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 35H00 à compter du 01/08/2024

De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité

Et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

11 – Environnement – Adhésion au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine qui mène depuis 40 ans des actions de protection de la nature et l'environnement y compris sur le territoire de la commune de Vagney.

L'avantage d'une telle adhésion (membre bienfaiteur), dont le coût annuel est de 20 € est, outre un soutien financier à leur mission d'intérêt général, une participation possible aux différentes actions de cette association et à ses décisions, ainsi que des informations régulières sur leurs activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette adhésion et autorise la signature de tout document en permettant la bonne application.

12 – Intercommunalité – Rapport d'activité de la communauté de communes des Hautes Vosges pour 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'entériner la bonne réception du rapport d'activité 2023 de la communauté de communes des Hautes Vosges, d'en prendre acte et d'en assurer la bonne diffusion.

Monsieur le Maire expose que chaque année la Communauté de Communes réalise un rapport d'activité de ses différentes compétences en résumant l'ensemble de ses services à la population. Il est consultable sur demande. Il ajoute que ce rapport concerne d'ailleurs également la navette intercommunale qui est désormais proposée aussi sur notre territoire les lundis et vendredis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette décision.

13 – Lotissement – Autorisation de recours à une agence immobilière pour la commercialisation du lot restant – Reconduction du contrat de mandat avec la société « Immo des vallées ».

Monsieur l'adjoint au lotissement expose qu'il est nécessaire de renouveler le mandat de vente avec la société Immo des vallées pour achever la commercialisation en cours des lots à bâtir au lotissement des Roches de Fontaine.

Il expose qu'à ce jour, 1 lot reste encore à vendre pour clôturer (lot n°12 – parcelle n°AO 519).

Afin de poursuivre la démarche entreprise et de laisser à la société mandataire davantage de temps pour achever la commercialisation, il propose au conseil municipal de reconduire l'autorisation de recours au mandat de vente pour une durée d'une année supplémentaire.

Il ajoute qu'en cas d'absence d'offre de façon durable, le prix de la parcelle restante sera soumise à réévaluation en commission lotissement puis en conseil municipal.

Le projet de contrat est joint en annexe de la délibération, Monsieur l'adjoint en donne lecture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Adopte la proposition de prolonger le mandat exclusif de vente à l'agence immobilière « Immo des vallées » pour la commercialisation des lots restants du lotissement des roches de fontaine

Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de vente joint à la présente délibération et tout document propre à sa mise en application.

14 – Questions et informations diverses

Travaux :

-Monsieur PIQUEE informe que la commission travaux du 4 juillet est reportée au 11 juillet à 17h30 pour la présentation du projet de réfection des ponts. De même, la commission travaux du 1^{er} juillet relative au projet de terrain de padel et d'éclairage public est reportée au même jour.

-Il ajoute que les travaux sont en cours sur les toitures des ateliers municipaux, et à venir aux écoles sur la clôture d'entrée.

-Les travaux sont également en cours au stade zeller : la commission travaux a visité les travaux en cours, des avenants seront prochainement présentés par la maîtrise d'œuvre (assainissement autonome, pluvial, problème d'infiltration sur le porte à faux, équipements sportifs supplémentaires).

-La commission d'appels d'offres du 1^{er} juillet a porté sur les travaux de toiture de la cour des loisirs qui ont été attribués et seront donc réalisés durant l'automne. La prochaine CAO le 8 juillet portera sur les travaux de voirie 2024.

Agenda :

Monsieur VINCENT informe des évènements à venir :

-Réunion du CCAS le 03 juillet 17h30.

-Pot du personnel le 4 juillet à 18h00.

-Accueil des nouveaux habitants le 5 juillet à 18h00.

-Feux d'artifice le 13 juillet et cérémonie de la fête nationale le 14 juillet.

-Trial du 26 au 28 juillet.

-Marche populaire du COHM et des courtes gueules le 25 août.

-Musiques en feux le 31 août.

-Forum des associations le 7 septembre.

-Marche gourmande des grandes gueules le 15 septembre.

Madame ROBERT rappelle qu'il reste 3 places disponibles pour le voyage des seniors.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Madame Dorine ROBERT
Secrétaire de séance



Didier HOUOT
Maire,

